

COMMUNE DE CIRON-



LA LANTERNE

N°75-JUILLET 2019



ETAT CIVIL

ETAT CIVIL



Mariages :

Grégory Moreau et Emilie Dubois	le 08 juin
Damien Da Costa et Marine Fuentes	le 21 juin

Félicitations aux jeunes mariés.

Décès :

Gatien AUJEAN	le 04 février	à Châteauroux
Aimé ROBERT	le 01 juin	à Ciron
Jacqueline MORIN	le 19 juin	à Ciron

Inhumations :

Jean Louis BARONNET	le 09 mai	venant de Rouen
Louissette LARDEAU	le 23 mai	venant de Le Blanc

Nos condoléances attristées aux familles de ceux qui nous ont quittés.

Informations :

Cérémonies commémoratives :

- Commémoration du 10 juillet 1944, le 07 juillet à 16h30 au monument des Descends
- Cérémonie du 14 juillet à 11h au Monument aux Morts

Fermeture de la mairie

En raison des congés, la mairie sera fermée :

Du 25 au 29 juillet inclus

Du 16 au 31 août inclus

En cas d'urgence s'adresser au Maire ou aux adjoints

Lutte contre le bruit

Rappel des horaires d'utilisation des tondeuses ou autres appareils à moteur à l'intérieur des bourgs et des hameaux.

Arrêté préfectoral n°2001-E-1962 du 13 juillet 2001 (article 8)

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h

Problème sur le réseau d'assainissement

Nous rencontrons toujours le même problème au niveau des postes de relèvement du réseau assainissement :

Blocage des pompes de transfert par les lingettes jetées dans le réseau

Nous vous demandons **d'arrêter de jeter ces lingettes dans le réseau** car leur biodégradabilité est très longue, **Mettez-les dans le sac poubelle noir.**

Le blocage des pompes entraîne obligatoirement des coûts supplémentaires : vidange des postes de relevage par une société extérieure, nettoyage des pompes par les employés municipaux dans des conditions difficiles (descente au fond de la cuve du poste de refoulement).

Nous espérons que notre demande sera entendue afin que ce problème disparaisse

Ramassage des monstres

Le ramassage des encombrants (gros électroménager, matelas sommier, canapé) aura lieu **le mercredi 01 août**. S'inscrire en mairie (tel : 02 54 37 95 92).

Accueil de Loisirs :

L'accueil de Loisirs de Fontgombault sera ouvert du 08 juillet au 30 août.

Une garderie sera ouverte du **08 juillet au 02 août** dans le centre de loisirs de Ciron, le matin à partir de 7h30 et le soir de 17h00 à 18h30. Les enfants seront amenés à Fontgombault en bus. Inscriptions obligatoires Accueil de loisirs de Fontgombault 02 54 28 08 87.

Téléthon 2018 :

Le coupon d'un ballon lâché pour le Téléthon a été retourné à la mairie. Il a été retrouvé à Châteauroux.

Le gagnant du lâcher de ballons du Téléthon 2018 est : BABAUD Victor

Un bon d'achat lui a été offert.

Téléthon 2019 : Une marche semi-nocturne sera organisée le vendredi 11 octobre

Repas des anciens :

Le repas du CCAS aura lieu le dimanche 08 décembre à la salle des fêtes.

Il est ouvert aux personnes domiciliées sur la commune ayant 66 ans dans l'année et plus.

L'inscription se fait en mairie

AGIR EN CŒUR DE BRENNE

L'association gérée par les représentants de 28 communes, permet le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Pour cela elle a deux activités :

- **La livraison des repas à domicile :** ces repas sont confectionnés par un traiteur local installé à Oulches, la société Oh Plaisirs Gourmets-Soli'Age et livrés par véhicule frigorifique à chaque client trois fois par semaine.

Le prix du repas est de 8,70€, le service s'adapte à la demande des clients.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

☎ : 02 54 28 66 48 ou ☎ : 02 54 37 95 92

Nous couvrons un territoire de 28 communes représentant les cantons de Bélâbre, Le Blanc et Tournon Saint Martin. Nous étudions toute demande, par exemple nous livrons également des clients à Tournon Saint Pierre.

- **La laverie** située à Rosnay qui fait également de la couture

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler au 02 54 28 51 14

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, jeudi	9h-12h	13h30-17h
Vendredi	10h-12h	13h30-17h

Ces services mis en place grâce à la solidarité des communes du territoire sont à votre disposition, n'hésitez pas à les utiliser.

G.DEFEZ

Les Travaux du Conseil

1er semestre 2019

Séance du 14 février :

- *Opposition au transfert obligatoire des compétences eau potable et eaux usées au 1^{er} janvier 2020*

La loi du 03 août 2018 est venue assouplir le dispositif de transfert obligatoire des compétences eau potable et eaux usées. Les communes membres d'une Communauté de Communes peuvent s'opposer au transfert dans la mesure où au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population s'y opposent. Dans ce cas le transfert sera reporté au 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique à la CDC au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et eaux usées.

- *Résolution AMF*

Vu que le congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontrée la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que:

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transfert de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal

- La suppression de la taxe d'habitation-sans révision des valeurs locatives- remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre population et territoire.

Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;

- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et à l'assainissement, et au "Grand Paris" ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.
- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité;
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétiques, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;

- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : "qui décide paie, qui paie décide" ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposés sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera la cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour de la conception non "léonine" et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence- et en particulier de la compétence "eau et assainissement"- qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé,

Considérant que le conseil municipal de CIRON est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Il est proposé au conseil municipal de CIRON de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Le conseil municipal de CIRON après en avoir délibéré

Soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

- *Achat parcelles AV n°65 et 152 à Mme et M VALLIN*

Suite à la proposition de Mm et M Vallin, le conseil décide l'acquisition des parcelles AV n°65 et 152 au prix de 1€ symbolique. La vente sera réalisée sous la forme d'un acte administratif.

Séance du 13 mars

- *Demande de DETR 2019*

Le conseil décide de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR auprès des services de la Sous-Préfecture pour aider à financer les travaux de réhabilitation du logement communal situé 55 bis route nationale.

Mise en place de faux plafonds, mise en place d'une isolation phonique avec l'agence postale communale, création de WC à l'étage, changement des fenêtres et réfection de l'enduit extérieur.

Le montant HT des travaux prévus est de 29 074.54€ avec une subvention espérée de 11 629.82€

- *Demande de Fonds de soutien aux investissements locaux*

Une demande d'aide de 12 000€ est déposée auprès de la Communauté de communes Brenne Val de Creuse pour l'acquisition d'un nouveau tracteur, coût estimé 42 000€HT.

- *Fonds solidarité Logement*

La commune participe au dispositif à hauteur de 1.66€ par résidence principale soit 422.62€.

- *Fonds d'aide aux jeunes en difficulté*

La commune participe au dispositif à hauteur de 0.70€ par jeunes de 18 à 25 ans de la commune soit 28€

- *Comptes de gestion 2018*

Les comptes de gestion présentés par le trésorier sont adoptés

- *Comptes administratifs 2018*

Les comptes administratifs 2018 sont adoptés

Compte administratif principal :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		66 133.83		123 583.61		189 717.44
Opérations de l'exercice	245 381.01	465 764.08	325 662.06	537 879.74	571 043.07	1 003 643.82
TOTAUX	245 381.01	531 897.91	325 662.06	661 463.35	571 043.07	1 193 361.26
Résultats de clôture		286 516.90		335 801.29		622 318.19
Restes à Réaliser	944 697.67	327 734.14			944 697.67	327 734.14
Totaux cumulés	1 190 078.68	859 632.05	325 662.06	661 463.35	1 515 740.74	1 521 095.40
Résultats définitifs	330 446.63			335 801.29		5 354.66

Compte administratif assainissement :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		18 246.79		9 894.56		28 141.35
Opérations de l'exercice	57 025.10	52 318.07	79 233.79	77 756.19	136 258.89	130 074.26
TOTAUX	57 025.10	70 564.86	79 233.79	87 650.75	136 258.89	158 215.61
Résultats de clôture		13 539.76		8 416.96		21 956.72

- *Affectation des résultats 2018*

L'excédent de la section de fonctionnement de 335 801.29€ est affecté obligatoirement à l'apurement du déficit d'investissement de 330 446.63€, le reste est affecté en report à nouveau, 5 354.66€.

Séance du 11 avril

- *Taux fiscalité 2019*

Le conseil municipal fixe les taux de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 10,74%
- Taxe foncier bâti : 3,34%
- Taxe foncier non bâti : 10,80%

- *Avenant travaux- Aménagement traverse du bourg*

Suite au passage caméra réalisé dans le réseau eaux pluviales, il est nécessaire de procéder au remplacement du collecteur côté Nord avec la pose de 3 regards de visite et la création d'un caniveau double en surface pour les descentes de gouttières.

Le conseil accepte ces travaux supplémentaires d'un coût de 18 787.03€HT

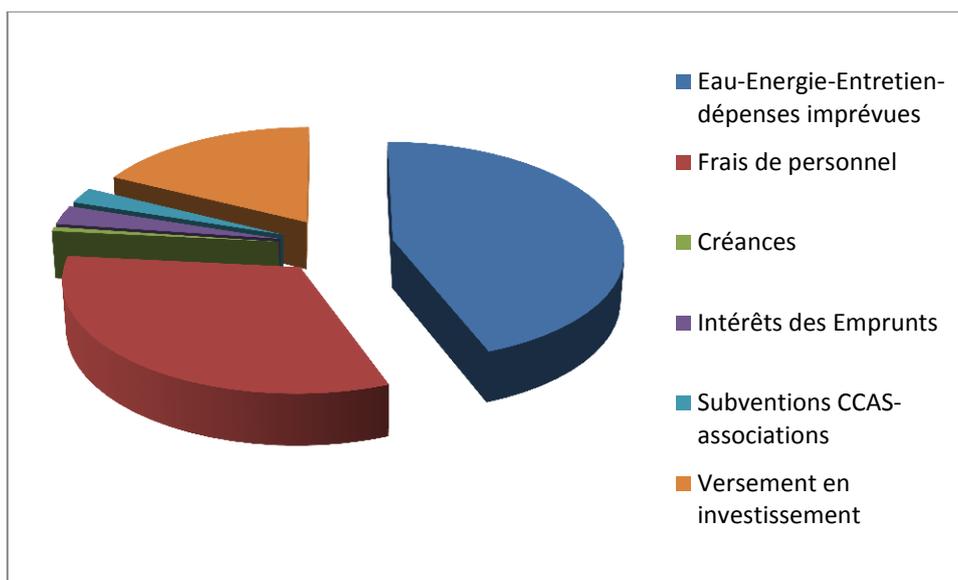
- *Vente parcelles AO 147 et 150 à la Stéarinerie Dubois*

Le Conseil Municipal accepte de vendre à la Stéarinerie Dubois Fils, les parcelles AO n°147 et n°150 d'une superficie totale de 209m² au prix de 1€ le m². Les frais seront à la charge de l'acquéreur

- *Budgets 2019*

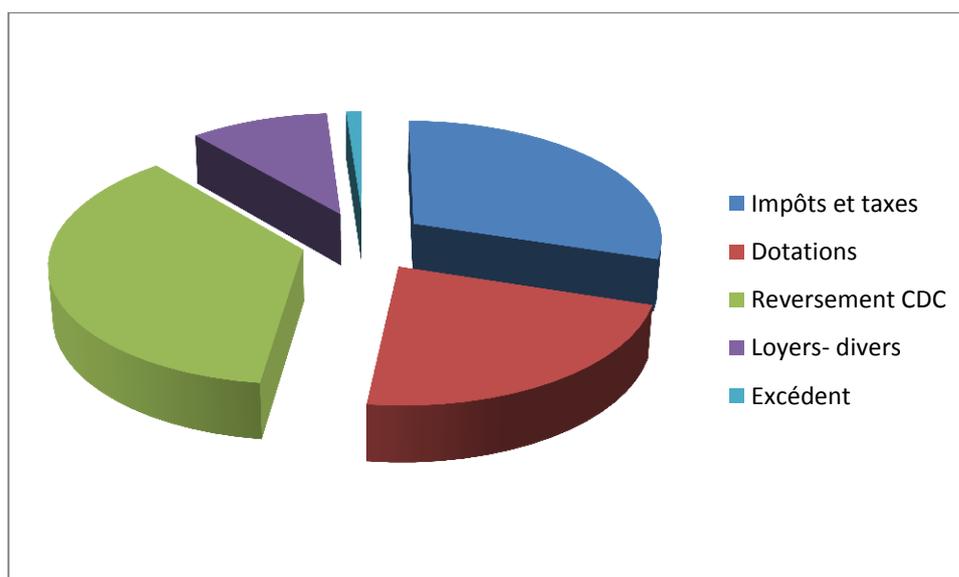
Dépenses de Fonctionnement :

Eau-Energie-Entretien-dépenses imprévues	Frais de personnel	Créances	Intérêts des Emprunts	Subventions CCAS-associations	Versement en investissement
205 792	150 620	3 000	13 140	11 000	81 843



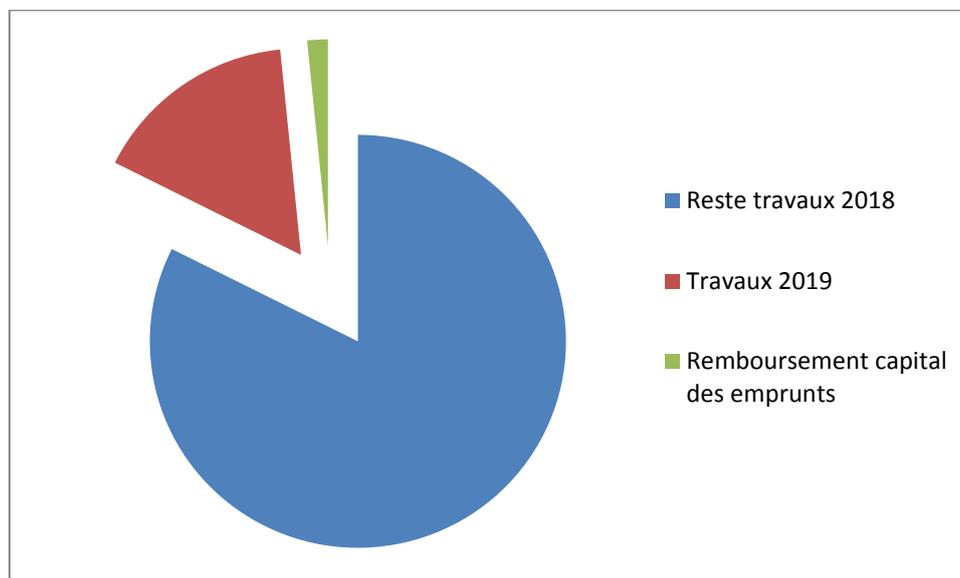
Recettes de Fonctionnement

Impôts et taxes	Dotations	Reversement CDC	Loyers- divers	Excédent
139 000	103 041	171 000	47 000	5 354



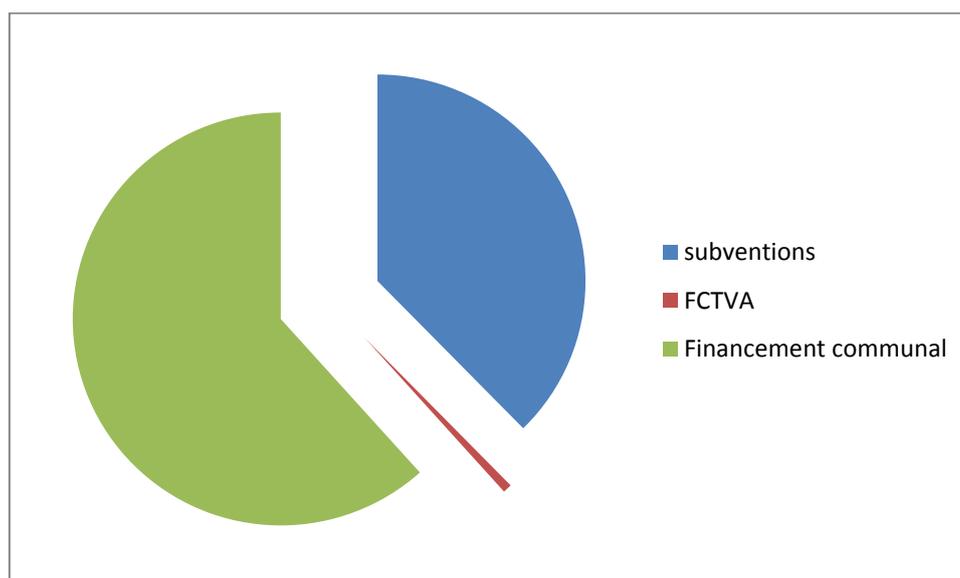
Dépenses d'investissement

Reste travaux 2018	Travaux 2019	Remboursement capital des emprunts
944 697	183 781	18 342



Recettes d'investissement

subventions	FCTVA	Financement communal
431 734	8 000	707 086



- *Acquisition parcelle AX n°95*

Suite à l'appel d'offre du Pôle Gestion des Patrimoine privés de la Nouvelle Aquitaine et de Gironde, le conseil propose l'achat de la parcelle AX n°95 au prix de 0.10€ soit 890,90€. Cette parcelle avait été mise en emplacement réservé lors de l'élaboration du POS pour une extension éventuelle de l'espace de loisirs situé en bord de Creuse.

Séance du 02 mai

- *Demande de CRST- Aménagement des places*

Une demande de subvention est déposée dans le cadre du CRST (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale) pour l'aménagement des places publiques à savoir place de la Gare et place de la mairie.

Les travaux sont estimés à 209 426.61€. Une subvention la plus élevée possible est demandée soit 83 770.65€ (40%).

- *Fixation du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la CDC Brenne Val de Creuse*

Dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, l'ensemble des communes de la CDC est invité à se prononcer sur la composition du prochain conseil communautaire.

Le conseil décide de reconduire le nombre de conseillers et la répartition déterminés en 2017 à savoir 43 délégués répartis de la façon suivante :

Les communes ayant un seul représentant ont droit à un suppléant

Le Blanc	13	Ciron	1	Oulches	1	Sauzelles	1
Tournon	3	Mérigny	1	Ingrandes	1	Lurais	1
Poulligny	2	Rosnay	1	Sacieres	1	Chitray	1
Thenay	1	Douadic	1	Nuret	1	Preuilly	1
Concremiers	1	La Pérouille	1	St Aigny	1	St Civran	1
Ruffec	1	Vigoux	1	Lureuil	1	Luzeret	1
Rivarenes	1	Néons	1	Fontgombault	1	Chazelet	1

- *Périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des Eaux du bassin versant de la Creuse*

Le conseil municipal émet un avis favorable au périmètre proposé.

- *Ligne de trésorerie*

Une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000€ est ouverte auprès du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

Durée : 1an

Taux : Euribor 3 mois moyenné

Marge : 1,00

Frais de dossier : 0.10%

Commission engagement : 0.10%

- *Prêt relais*

Dans l'attente du remboursement de la TVA appliquée sur les travaux d'aménagement de la traverse du bourg, un prêt relais de 150 000€ est réalisé auprès de la Caisse d'Épargne dans les conditions suivantes :

- Durée : 2 ans
- Taux fixe : 0,63%
- Périodicité : trimestrielle
- Commission : 150€

- *Création poste agent de maîtrise*

Le poste d'agent de maîtrise est créé à partir du 02 mai 2019.

Séance du 06 juin

- *Rapport 2018 service assainissement*

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Il est consultable sur le site www.services.eaufrance.fr.

- *Avenant n°2 Aménagement traverse*

Des modifications ont été apportées sur le projet d'aménagement :

- Le Département va fournir et poser les 7 panneaux "STOP", les réservations seront réalisées par EUROVIA : coût 1023.33€HT
- création d'un puisard pour l'évacuation d'une descente de gouttière : coût 623.43€HT
- rehaussement de deux murets : coût 3 221.17€HT
- busage de la noue côté gauche : coût 2 757.10€HT

Ces travaux entraînent un coût supplémentaire de 7 625.03€HT, le nouveau montant du marché public est de 585 226.22€ HT soit 702 271.46€ TTC.

Les réalisations de la commune

Depuis le début de l'année de nombreux travaux sont en cours :

1) Réaménagement de la traverse de Ciron, route nationale

Suite à la réfection du réseau d'eau potable par le SIAEP Ciron-Oulches et à la dissimulation des réseaux d'électricité, de téléphone et d'éclairage public, les travaux de réaménagement ont débuté début mars par :

- La pose des bordures et des caniveaux pour la délimitation des trottoirs
- La création des zones à végétaliser pour des vivaces et des arbres
- La création des zones de stationnement en béton désactivé devant les commerces

- La création de trottoirs revêtus d'une couche de sable
- La mise en place de plaques podotactiles en face de chaque passage piétons
- La rénovation d'une partie du réseau d'eaux pluviales
- La rénovation de la place devant le cimetière avec une voie d'accès et une place de stationnement PMR en béton désactivé. 2 zones de stationnement seront réalisées en enrobé de chaque côté de la route départementale.
- La rénovation de la place de la mairie et de la salle des fêtes en béton désactivé, mise en place de bornes pour sa délimitation, réalisation de 2 murets en pierres apparentes et d'un muret en pierre d'Heims devant le parvis de la mairie.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise EUROVIA sauf pour ce qui concernent les murets réalisés par l'entreprise AB Bâtisseurs.

Les travaux doivent être terminés pour fin juillet, la route en enrobé à chaud sera refaite par les services du Département la semaine du 08 au 12 juillet.

Nous nous excusons des désagréments occasionnés aux riverains et surtout aux commerçants.

2) Rénovation de l'éclairage public.

Comme indiqué dans la Lanterne de décembre, nous avons continué notre action avec :

- La route nationale par le changement des mâts et des luminaires. Mise en place de lampe à leds ce qui va entraîner une diminution importante de la consommation électrique
- Chemin du Stade, avec la dissimulation des réseaux et mise en place de nouveaux mâts et luminaires à leds.
- Chemin des Riaux et place de la salle des fêtes : même amélioration que chemin du Stade et deux nouveaux mâts sur la place de la salle des fêtes pour un meilleur confort.

L'ensemble de ces travaux a été réalisés par l'entreprise Labrux.

3) Rénovation d'un logement communal

Suite au départ du locataire du logement situé au 55 bis route nationale et avant de la remettre en location, le conseil a décidé d'entreprendre une rénovation du logement.

Le montant des travaux prévus s'élève à 29 074€HT.

Ils consistent à :

- Changer les fenêtres en bois pour un montant de 3 433€HT par l'entreprise Isolation Service
- Travaux de maçonnerie extérieure (enduits), d'isolation acoustique entre le logement et l'Agence postale, de création de faux plafonds et d'isolation et création d'un WC à l'étage pour un montant de 18 922€ réalisés par AB Bâtisseurs
- Travaux d'électricité ; remise aux normes du réseau pour un montant de 3 720€ par l'entreprise Eurl Cédric Violet
- Travaux de plomberie, changement du chauffe-eau, aménagement des WC à l'étage, prise d'eau, extérieure, meuble sous évier pour un montant de 1 779€ par l'entreprise JC Verneau.

Les peintures et la mise en place des sols souples seront réalisées par les agents communaux

Quelques photos :



Réalisation du béton désactivé
devant la mairie

L'entrée de la mairie et de l'Agence
Postale



Vue générale de la place de la
mairie



Stationnement devant la
boulangerie

Entrée Ouest



Parking du cimetière



Entrée du cimetière



Les travaux de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

www.cc-brennevaldecreuse.fr

Séance 7 février

- Débat d'orientation budgétaire 2019

Comme cela avait été indiqué en 2018, les perspectives financières à l'horizon 2020 nous imposent d'être mesurés sur l'évolution de nos dépenses surtout en fonctionnement.

A ce titre, il est nécessaire de maintenir les orientations budgétaires telles qu'elles avaient été présentées en 2017 et 2018 à savoir :

- La solidarité afin de préserver la cohérence de notre action
- L'action afin de poursuivre une politique d'investissements pour le territoire
- La prudence afin de garantir les équilibres financiers.

Les orientations budgétaires présentées pour 2019 traduisent ainsi à nouveau la volonté de la CDC de :

- Ne pas augmenter la fiscalité
- Maitriser les dépenses de fonctionnement en particulier les dépenses de personnel afin de préserver une certaine capacité à investir
- Renforcer ses liens avec les communes membres au service du développement équilibré et durable de son territoire

Le projet de budget 2019 s'inscrit toujours dans un contexte d'incertitudes sur l'évolution des recettes : suppression progressive de la taxe d'habitation, évolution incertaine de la DGF.

- Urbanisme

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité les modifications du Plan d'Occupation des Sols de CIRON et du Plan Local d'urbanisme de THENAY.

Séance du 14 mars

- Comptes de gestion et administratifs

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 sont approuvés ainsi que leurs annexes.

L'année 2018 se termine avec un excédent de 1 066 939€ en fonctionnement et un excédent de 7480€ en investissement.

- Taux 2019

Le président Claude Mériot propose de reconduire en 2019 les taux de 2018, la proposition est approuvée.

Taxe d'habitation	: 10,34%
Taxe foncière bâti	: 10,33%
Taxe foncière non bâti	: 21,85%
Contribution foncière des entreprises	: 26,37%

Le taux sur les ordures ménagères est également maintenu à 14,5%

- Vote des budgets 2019

Les budgets sont adoptés. Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 11 792 880€. Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 906 545€.

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les charges à caractère général	1 333 986€
(eau- électricité, combustible, alimentation cantines, fournitures administratives, fournitures entretien, fournitures scolaires, assurance, transports collectifs, télécommunications, cotisations diverses)	
- Les charges de personnel	3 350 000€
- Les participations	3 797 000€ dont
o <i>Symctom</i>	2 260 000€
o <i>Attribution compensation</i>	1 158 000€
o <i>FNGIR</i>	320 000€
- Autres charges de gestion	1 364 536€ dont
o <i>Indemnités des élus</i>	66 000€
o <i>Service incendie</i>	565 000€
o <i>Contributions (PNR-RPi-OPAH SMABCAC, RIP36)</i>	338 170€
o <i>SCOT</i>	47 160€
o <i>Ecole Saint Thérèse</i>	64 000€
o <i>Fonctionnement Multi accueil Le Blanc</i>	94 000€
o <i>Fonctionnement multi accueil Thenay</i>	53 000€
o <i>Chapitre Nature</i>	22 100€
o <i>Offices de tourisme</i>	60 000€
- Charges financières	112 000€
- Dépenses imprévues	698 651€
- Virement à la section d'investissement	324 598€
- Maison de santé	68 500€

Les principales recettes de fonctionnement

- Report de l'excédent	1 066 939€
- Produits des services	739 300€
(cantines centre de loisirs-garderie)	
- Impôts et taxes	8 189 700€
- Remboursement charges de personnel	92 750€
- Dotations et subventions	1 406 300€
- Loyers maison santé	108 000€

Les principales réalisations prévues en investissement sont :

- Scolaires	336 200€ dont
o <i>Informatiques école et matériel</i>	43 200€
o <i>Mobilier scolaire</i>	25 000€
o <i>Mobilier cantine</i>	16 000€

○ Travaux cantine d'Oulches	25 000€
○ Travaux cantine de Ciron	120 000€
- Equipe verte (voiture, tracteur tondeuse, Souffleur, élagueuse)	31 200€
- Lecture publique	40 730€
- Economie	325 000€ dont
○ ZA Pouligny (acquisition-viabilisation)	65 000€
○ Honoraires PLUi	80 000€
○ Co-working Nuret	15 000€
○ Bâtiment (rue Villebois Mareuil)	58 000€
○ Fibre optique	97 000€
- Tourisme	70 000€ dont
○ Voie verte	35 000€
○ Equipement aire de loisirs	20 000€
- Animation petite enfance	241 370€ dont
○ ALSH Mise en conformité	223 320€
- Maison de santé pluridisciplinaire	1 756 963€
- Remboursement du capital des emprunts	451 100€

Les recettes d'investissement :

- Le virement de la section de fonctionnement	324 598€
- Le fond de compensation de la TVA	350 000€
- Les subventions affectées aux projets	2 708 817€
- Les emprunts	561 099€
- Certificats d'économie d'énergie	135 800€

-Etat du personnel de la CDC

La communauté de communes emploie 147 personnes représentant 101 équivalent temps plein(ETP).

Administratifs	9 personnes
Techniques et scolaires	73 personnes (59 ETP)
Social	13.5 personnes (12.5ETP)
Médico-social	12.5 personnes (3 ETP)
Culture	8 personnes (7 ETP)
Animation	31 personnes (11 ETP)

Séance du 7 mai

- Acquisition de terres agricoles

Le président Claude Mériot informe l'assemblée qu'il a été saisi par la Chambre d'Agriculture de L'Indre pour l'acquisition de 20 ha de terres agricoles sur la commune de Ruffec. Le prix d'achat est de 140 000€ avec subvention de 30 000€ (CRST Région Centre Val de Loire).

Après débat l'assemblée par 28 voix pour, 6 abstentions et 3 contre décide d'acquérir les 20 ha.

Séance du 20 juin

- Rapport d'activités 2018

Le président présente le rapport 2018, il est consultable sur le site de la CDC.

- FPIC 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de conserver la répartition de 2018 entre la CDC et les communes.

- Actions économiques

- Acquisition d'une parcelle de 2800m² (zone des Daubourgs Le Blanc) au prix de 12 372€, frais de bornage et viabilisation à la charge de la CDC.
- Local commercial d'Oulches
 - Mise en conformité de l'électricité pour la somme de 5 658€HT
- Hôtel d'entreprises
 - Aménagement d'un local traiteur d'un montant de 115 000€HT
- Café restaurant Vigoux
 - Travaux de couverture pour un montant de 6 310€HT
- Tuilerie de la Lorne. Les bâtiments sont cédés à M et Mme Desmouliere, propriétaires de la briqueterie du Pic. Le montant de la vente est de 50 000€

- Divers

- Approbation du règlement intérieur des cantines
- Approbation du règlement intérieur de l'aire d'accueil de gens du voyage
- Approbation du règlement intérieur des centres de loisirs
- Admission en non-valeur : sur demande de la trésorerie, la somme de 16 088.16€ est mise en non-valeur.
- Cession d'une parcelle de 156m² au prix de 850€ à M Anthony Perot.
- Dissolution du syndicat de l'Anglin : le conseil communautaire accepte la dissolution et la répartition de l'actif entre la CDC Brenne Val de Creuse et la CDC Marche Occitane Val d'Anglin.
- Le conseil communautaire nomme Mme Annick Gombert au conseil territorial de santé de l'Indre pour représenter la CDC

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Pour mémoire le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), a été adopté en Février par la Communauté de Communes (CdC) Brenne Val de Creuse. Etabli avec les deux communautés de communes voisines, il donne les grandes lignes de l'évolution souhaitée pour notre région.

Par exemple il analyse l'état et la disponibilité des logements dans chacune de nos communes. Il définit l'évolution probable de la population. Il s'appuie sur quelques grandes idées : priorité à la réhabilitation de logements anciens, ralentissement de la consommation de terres agricoles pour la construction de logements neufs...

De tout cela il faut tirer les conséquences à appliquer. Ainsi, il est établi que le besoin en logements neufs devrait s'établir à environ 550 unités pour les 28 communes de notre CdC, pour les 10 ans qui viennent.

S'appuyant sur les conclusions du SCOT, le PLUI a validé ses grandes orientations dans un document nommé PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Depuis le mois d'avril nous en sommes maintenant à la transcription effective de ces orientations dans chacune de nos communes.

A l'aide de cartes établies par le cabinet d'études qui fait quelques propositions, s'appuyant aussi sur notre ancien Plan d'Occupation des Sols, le conseil municipal vient de rendre une première mouture, concernant notamment nos souhaits en zones constructibles, en zones de développement économique, en zones agricoles, en zones naturelles.

Toutes ces restitutions communales vont maintenant être discutées et harmonisées au niveau de la CdC, pour respecter les orientations du PADD. Il s'en suivra de nouvelles propositions que nous devons à nouveau amender.

Puis viendra une phase de consultation du public, qui aura sans doute lieu à la fin de l'été. Cette phase est importante pour chacun d'entre nous, car une fois que les zonages seront déterminés, il sera difficile d'y déroger. Vous serez donc informés et incités à venir en mairie pour vérifier les parties qui vous concernent.

Commentaires:

- ce PLUI est principalement axé sur les constructions existantes et à venir : logements, artisanat-industrie, agricole (quid des bâtiments de ferme maintenant inadaptés, mais faisant partie de notre patrimoine)

- en dehors des zones « urbaines » de nos villages, on assiste à une grande simplification : il n'y a plus que deux zones :

- 1) Zone A (agricole) où l'agriculture pourra seule construire pour ses besoins*
- 2) Zone N (naturelle) où toute construction sera interdite.*

Nous avons donc fait une première ébauche de toutes ces zones. C'est donc apparemment plus simple. Cependant les règlements de ces différentes zones ne sont pas encore écrits, et il serait étonnant que lors de cette écriture nous n'assistions pas à la définition de sous-zones...

A suivre

Geoffroy Vignes

PAGES D'HISTOIRE ANCIENNE

LA COMMUNE ET SES HABITANTS EN IMAGES



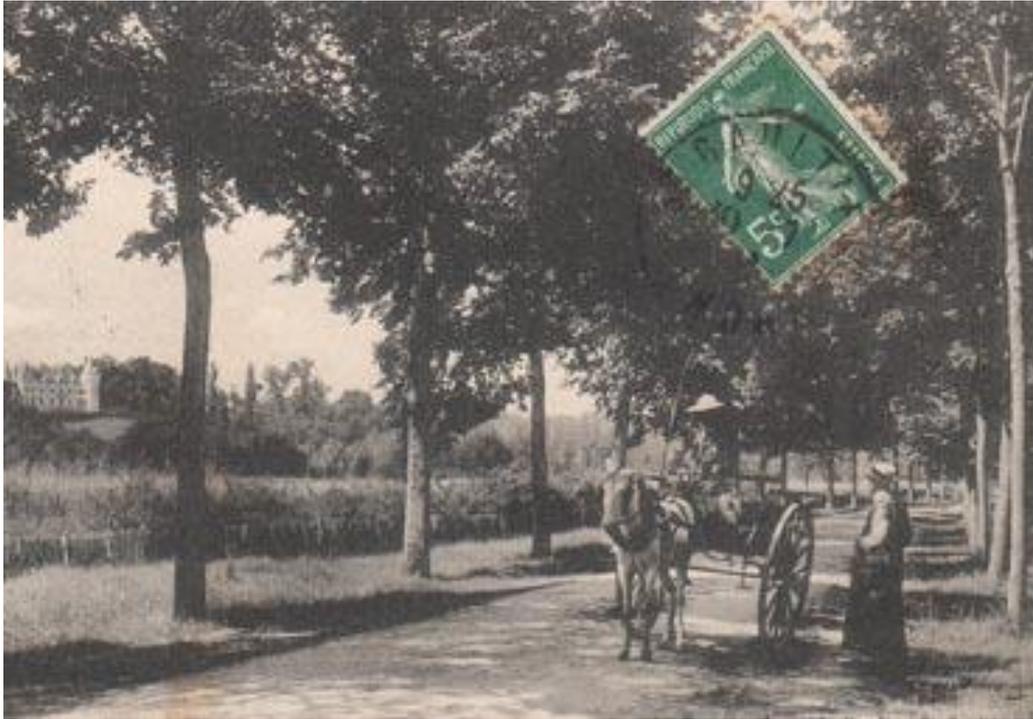
L'ancienne ferme LARDEAU, dans le bas du village. Photo datée de 1913.



*Un cultivateur de Châtre,
Louis JACQUET et sa paire de
bœufs, en 1952.*

"... je ne cesse pas d'avoir le cœur enflé d'un gros soupir quand je pense aux terres labourées, aux noyers autour des guérets, aux bœufs briolés par la voix des laboureurs..."

GEORGE SAND, 1842



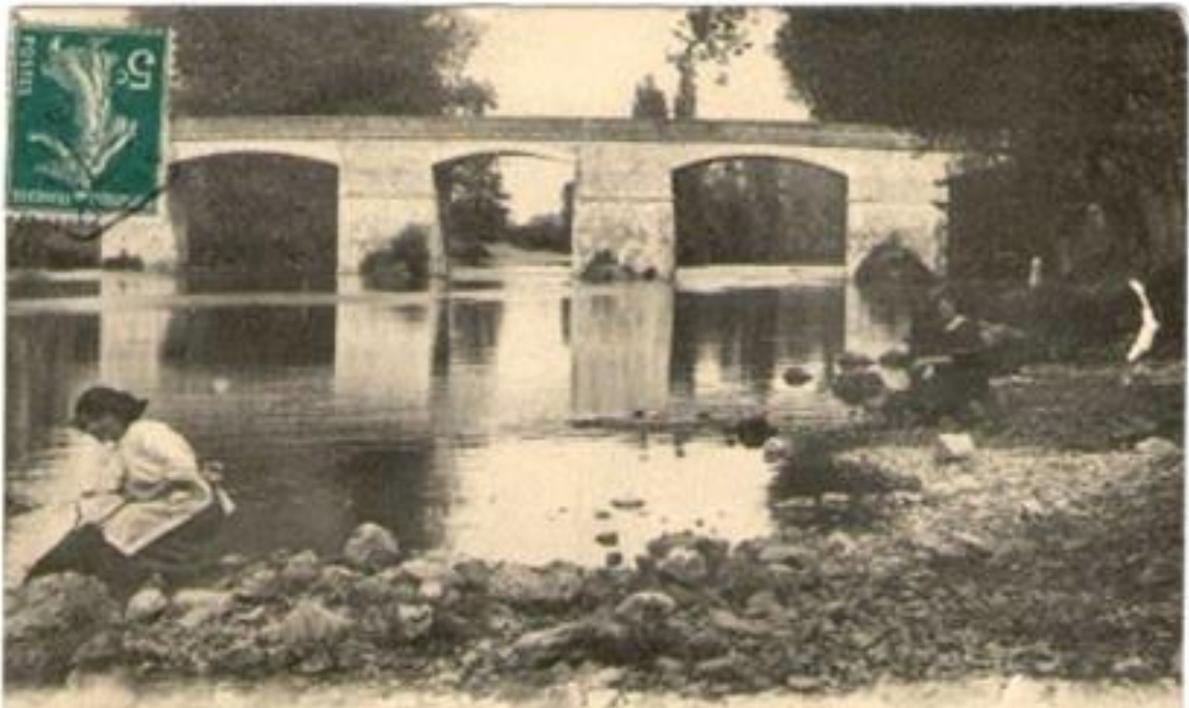
Entrée de Scoury en venant de Saint-Gaultier en 1921. A gauche, le château de Cors.



Auguste PINON et son âne à la Bourrelière en 1935. L'âne était un allié indispensable pour le travail moteur grâce à ses qualités de vigueur, sobriété et rusticité, mais aussi un compagnon fidèle.



*Les 41 élèves de l'école de Scoury en 1954.
Instituteurs : Paul et Paulette CHARTIER.*



A Scoury, les lavandières devant l'ancien pont construit en 1884 et démoli en 1940.

Bernard JACQUET. Ciron, juin 2019.



Les membres de l'Association Familles Rurales Loisirs du Val de Creuse vous proposent de les rejoindre pour participer à diverses activités telles que la gymnastique, la marche, la danse africaine (Djembe) la troupe folklorique du Branle des Etangs, le théâtre avec la troupe des 3 Vallées et le club joie de vivre pour des jeux de société et des moments d'échanges et de convivialité.

A la rentrée prochaine, vous pouvez nous retrouver le 14 septembre 2019 pour un voyage organisé à Amboise avec la visite guidée du château du Clos Lucé, qui hébergea Léonard de Vinci à la fin de ses jours. Vous pourrez y admirer ses nombreuses créations et apprécier ensuite un repas typique dans une auberge troglodyte, et la journée s'achèvera par la visite commentée de la ville en petit train.

Enfin, n'oubliez pas de réserver votre soirée du 9 décembre 2019 pour venir déguster une Carbonnade, plat traditionnel Flamand suivi d'une soirée dansante animée par Laurent Berroyer.

A très bientôt parmi nous.

Le Président, Gilles Bruneau

CLUB DE MARCHE FAMILLES RURALES « LOISIRS-VAL DE CREUSE »

Cette année de marche se termine le 2 juillet 19 par une rando à La Salle suivie d'un pique-nique de clôture chez Eliane Bretécher.

Le programme de la rentrée est prêt et super sympa avec quelques nouveautés cette année sur la marche du mardi, comme par exemple, trois marches « cueillette » : châtaignes le 22/10, noix le 29/10 et houx le 17/12/19 pour préparer Noël, bien sûr ! et plus, mais pour le savoir, il faut nous rejoindre... La marche du mardi se fait sur des parcours entre 8 et 12 km.

La marche du lundi est destinée aux marcheurs qui préfèrent un plus petit parcours (3 à 4 km),

Eliane Jeanneau quitte la marche ce trimestre, nous la remercions pour toutes ces années de dévouement, c'est Chantal et Gisèle qui prennent le relais.

Pour nous contacter : Patricia MONDET : patriciamondet67@gmail.com

Gilles BRUNEAU : gilles.bruneau4@wanadoo.fr



Sortie à Saint Léonard « au resto »
Le 21 mai 2019



Marche à Pouligny le 05 mars 2019

Activité DANSE « DJEMBEL »

Depuis septembre 2018 le djembel a remplacé la zumba.

15 personnes sont devenues adeptes de cette danse mais le nombre d'inscrits reste insuffisant, nous espérons de nouvelles recrues.

Les cours sont actuellement dispensés le mercredi de 18h30 à 19h30 à la salle de Ciron.

En septembre 2019 les horaires seront de 19h30 à 20h30 voir 21h selon le nombre de personnes inscrites.

Laissez-vous tenter et venez essayer gratuitement notre activité les mercredis de juin et /ou deux mercredis en septembre. Nous vous accueillerons avec plaisir et espérons recruter pour l'activité perdue dans le temps.

Renseignements :

Katia : 06 30 28 87 63 (le soir)

Le Branle des Etangs

Le Branle des Etangs est heureux de partager ses dernières animations et de ses prochains projets avec les fidèles lecteurs de la Lanterne.

Nous avons retrouvés des anciens danseurs du Branle des Etangs et le 16 mars nous étions tous réunis pour fêter :

LES 30 ANS DU BRANLE DES ETANGS



Ce début d'année a été riche en rencontres : voyage en Allemagne avec le Comité de jumelage Le Blanc/ Bechhofen pour participer au carnaval, rendez-vous avec Les Amis du Blanc au musée, animation à l'école de Bêlâbre, un spectacle à l'ancien cinéma de Tournon St Martin et toujours des après-midi récréatives dans les maisons de retraite de la région



Le carnaval de Bechhofen

Michèle, qui a accompagné les enfants à la vielle



Dans les mois à venir : animation d'une fête de famille en juillet, un projet à Lureuil avec les amis du Colombier et quelques sorties dans les maisons de retraite

Si vous souhaitez nous rencontrer pour animer une de vos rencontres ou tout simplement pour passer un moment et danser avec nous, nous répétons tous les jeudis (sauf de mi-juillet à fin août) à la salle des associations de Ruffec.

La troupe des 3 vallées a fait sa tournée 2018 dans 5 communes (Ruffec le Château, Ciron, St Aigny, Oulches et Le Blanc). Nous avons eu environ 500 spectateurs.

La troupe s'est réunie début janvier 2019 pour préparer la nouvelle année.

Le responsable de la troupe de théâtre, Julien Delzor, a quitté ses fonctions, et la troupe.

Un grand merci à lui pour son investissement et pour tout ce temps passé à essayer de satisfaire nos caprices de stars. 😊 😊 😊

Deux nouveaux responsables ont été nommés : Marianne WANLIN et Guy JEANNEAU.

Plusieurs bénévoles de la technique nous ont quittés aussi.

Actuellement, la troupe est composée de 6 comédiens et de 7 bénévoles Technique.

Nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés, alors n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre le groupe, que ce soit pour monter sur les planches ou pour nous aider à la technique.

Marianne Wanlin : 06.98.54.18.84 - Guy Jeanneau : 02.54.02.13.33



La troupe des 3 vallées est actuellement en pleine répétition pour leur prochaine tournée 2019.

Voici les dates de représentations, que vous pouvez déjà noter sur votre agenda :

Samedi 28 Septembre	CIRON	20H
Dimanche 06 Octobre	ST GAULTIER	15H
Samedi 19 Octobre	POULIGNY ST PIERRE	20H
Samedi 26 Octobre	RUFFEC	20H
Dimanche 27 Octobre	RUFFEC	15H
Samedi 23 Novembre	ARGENTON S/CREUSE	20H
Dimanche 15 Décembre	LE BLANC	15H

Au programme cette année :

1^{ère} partie : Et patati et petits potins (René Primo) - CRIC CRAC (Alain Lacroix)

2^{ème} partie : Faut prendre la vie du bon côté (Jérôme Dubois)

Comité des Fêtes de CIRON

Le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée Générale le 15 mars 2019.

Après présentation des rapports moraux et financiers, il a été procédé au renouvellement du bureau. :

Composition du bureau :

Président	Dominique LABELLE
Vice-présidente	Karine SOULAS
Trésorière	Caroline LAFOUX
Trésorière-Adjointe	Françoise CREPIN
Secrétaire	Marie-Hélène BANNIER

Membres du conseil d'administration:

Florence BLONDEAU, Maria GUERIN, Bruno LAFOUX, Evelyne VIOLETT

Autres membres :

BLONDEAU Pascal, CAILLAUD Bernard, FEIGNANT Pierre, LABELLE Sylvie, LAUZANNE Pierre, VIOLETT Richard, SERVEUX Magali, TRINQUART Bertrand

La Randonnée :

Dimanche 15 avril avait lieu notre randonnée de printemps.

Une centaine de marcheurs et près de 40 vététistes se sont retrouvés pour découvrir les parcours, orientés cette année vers la Brenne.

La participation des VTT en progression est un encouragement pour toute l'équipe.

Rendez-vous l'année prochaine sur le secteur de Scoury.

Nos prochaines manifestations :

Dimanche 30 juin

BROCANTE

A partir de 7 heures Place de la Gare

Inscription : 06 81 64 11 13

Pour les brocanteurs : 1€ le mètre linéaire Pour les visiteurs : Entrée gratuite

Sur place : buvette et restauration rapide

SAMEDI 27 JUILLET

Fête champêtre

A partir de 19h30

Soirée
animée

Par
Quentin
Laroche

Spectacle
Pyro mélodique
Gratuit
A partir de 23h

Diner :

15€- enfant-12 ans :7€

Réservations obligatoires

Tel : 06 81 64 11 13

06 87 95 32 55

Entrée

Entrecôte (ou saucisses sur demande)

Enfants : 2 saucisses

P de Terre

Fromage- dessert

Buvette

La chorale les M'Elodies de CIRON – OULCHES

La Chorale les M'élodies de CIRON-OULCHES a terminé la saison 2018-2019 avec une nouvelle chef de chœur en la personne de

Mme Sylvie Poulain :

Musicienne Concertiste

Flûtiste à bec

Spécialiste de la musique baroque

Formation musicale en conservatoire et Schola Cantorum de Paris.

Lauréate de concours à Radio-France (Paris)

Formation de chef de Chœur

Musicothérapeute.

Avec elle, nous avons participé aux commémorations du 8 mai 1945, sur les communes de Ciron et de Ruffec et nous participerons aux commémorations des fusillés du 10 juillet 1944, le 7 Juillet sur la commune à Bêlâbre et Paillet, les Descends commune de Ciron.

A partir du mardi 17 septembre 2019, la chorale reprendra ses répétitions, avec un nouveau répertoire.

Chanter, c'est la passion qui nous réunis **tous les mardis de 20h à 21h30 à la salle fêtes de Ciron.**

Les souhaits de Sylvie Poulain, notre chef de chœur :

« Je souhaite réunir celles et ceux qui désirent apprendre des chants à 2 ou 3 voix, sérieusement mais avec bienveillance et dans le respect des possibilités de chacun. A la chorale les M'Elodies de Ciron Oulches, nous échangeons et partageons la mélodie musicale et celle du cœur. Nous recherchons pour tous les choristes un équilibre global dans l'apaisement et la joie. Nous accueillons avec plaisir les personnes qui souhaitent chanter ou tout simplement assister aux répétitions en simples auditeurs »

Bonnes vacances à tous.

Le bureau

Nos Footballeurs Cironnais

Le mois de Mai marque traditionnellement la fin de la compétition pour nos footballeurs. C'est le moment de dresser le bilan de la saison.

L'équipe de Ciron qui évolue en Départemental 4 a terminé cinquième sur douze. Nous pouvons les féliciter.

RÉSULTATS	AGENDA	<u>CLASSEMENT</u>	CALENDRIER								
Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	POULIGNY ST P	59	22	19	2	1	0	71	15	0	56
2	USB VENDOEUVRES 2	43	22	13	4	5	0	55	25	0	30
3	E. RUFFEC -LE BLANC 3	39	22	12	3	7	0	43	33	0	10
4	AZAY FERRON	37	22	11	4	7	0	57	30	0	27
5	CIRON US	35	22	11	3	7	1	45	36	0	9
6	LIGNAC US	33	22	9	6	7	0	39	34	0	5
7	DOUADIC FC	32	22	9	5	8	0	53	53	0	0
8	LA PEROUILLE FC 2	26	22	8	4	8	2	53	47	0	6
9	F.C.M.O. 3	22	22	7	1	14	0	35	63	0	-28
10	PONT CHRETIEN 2	20	22	6	2	14	0	31	71	0	-40
11	E STMARCEL-ARGENTON 3	15	22	5	1	16	0	38	71	1	-33
12	ALLIANCE C.S. BUZANC 3	10	22	3	3	14	2	28	70	0	-42

L'assemblée générale a eu lieu le dimanche 19 Mai. Elle a établi son bilan moral, financier et a reconduit son bureau.

Nous restons avec 18 joueurs de cette année + 1 nouvelle recrue.

L'année sportive s'est terminée par un barbecue au stade réunissant joueurs, dirigeants et supporters.

Rendez-vous en Septembre après des vacances bien méritées.

Bonnes Vacances à Tous
Bonnes Vacances à Tous

